

Vous avez un projet  
d'hébergement  
touristique sur le  
Pays de Nemours ?

La Communauté de Communes  
peut vous aider !

Jusqu'à  
**5000 €**

AIDE À  
L'HÉBERGEMENT  
TOURISTIQUE



## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) souhaite développer l'offre d'hébergement touristique sur son territoire notamment à travers l'orientation, l'accompagnement et le soutien des porteurs de projets.

Un dispositif de soutien financier aux hébergeurs a donc été mis en place sous la forme d'une prime intercommunale actée en séance le 24 octobre 2014 par la délibération n° 2013-53.



## COMBIEN ?

Un forfait de 1 000 € par couchage (= 1 personne) avec un plafond à 5 couchages, soit 5 000 € maximum, par porteur de projet.



## POUR QUI ?

Tout porteur de projet, public ou privé, souhaitant développer un hébergement touristique (gîte, chambre d'hôte, hébergement insolite...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.



## MODALITÉS DE VERSEMENT

La Communauté de Communes procédera au versement en deux temps :

- 60% de la totalité de la somme est versée au démarrage des travaux, sur présentation du devis avec descriptif des travaux engagés.
- Les 40% restants en fin de travaux sur présentation des factures et de la déclaration d'ouverture de l'hébergement auprès de la mairie.



## ATTENTION

Le porteur de projet dispose d'une période de deux ans, à partir du premier versement de la somme pour effectuer les travaux.

**Une visite de l'hébergement sera effectuée par l'Office de Tourisme du Pays de Nemours dès l'ouverture.**

En cas de non-respect des clauses de la convention signée entre la CCPN et l'hébergeur, le remboursement de la totalité des frais avancés sera réclamé.



## PIÈCES À FOURNIR

**SANS CES PIÈCES, VOTRE DOSSIER NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

- La convention dûment remplie et signée
- Les devis et factures relatifs aux travaux entrepris
- Les plans et les photos de l'hébergement
- Un RIB

# CONVENTION ENTRE LA CC DU PAYS DE MEMOURS ET LE PORTEUR DE PROJET

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

N° TEL (portable) : .....

N°TEL (Fixe) : .....

E-mail : .....

## VOTRE PROJET

### 1. CARACTERISTIQUES

Votre hébergement est :

- Un gîte
- Une chambre d'hôtes
- Un hébergement insolite

Nombre de chambre(s) d'hôte(s) à créer : .....

Nombre de gîte(s) à créer : .....

Nombre d'hébergement(s) insolite(s) à créer : .....

Pour une capacité d'accueil de ..... personnes

## 2. OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE DU PROJET

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

Le porteur de projet dispose d'une période de **deux ans** maximum à partir du premier versement de la somme pour effectuer les travaux.

Début des travaux : .....

Fin des travaux : .....

## 4. AUTORISATION(S) ADMINISTRATIVE(S) ÉVENTUELLE(S)

Un permis de construire est-il nécessaire ?  OUI  NON

Si oui, date de son obtention :...../...../.....

Autres autorisations (déclaration de travaux, etc.....)

.....

## 5. PRÉVISIONNEL DE LOCATION – 1<sup>ERE</sup> ANNEE

	NOMBRE DE SEMAINES	TARIF	TOTAL
Haute saison			
Moyenne saison			
Basse saison			
TOTAL			

## 6. ÉCO-CONDITIONNALITÉS

Cocher 3 conditions dans cette colonne		Cocher 2 conditions dans cette colonne	
Eclairage basse consommation type led		Performance d'isolation des menuiseries extérieures (double/triple vitrage)	
Equipements électriques de classe A ou supérieure		Eclairage par détection de présence ou minuterie dans les parties communes et extérieures	
Régulateurs de débit d'eau et chasse d'eau 3/6 litres		Dispositif de ventilation ou régulation performant (système double flux, puit canadien)	
Poubelles de tri pour les déchets selon les possibilités locales		Utilisation de source d'énergie renouvelable pour la production de chaleur et/ou d'électricité	
Utilisation de produits « éco-labélisés » pour l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs		Non recours à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques pour l'entretien des abords	
Privilégier les envois de documentation par mail et affichage incitant au respect de l'environnement		Récupération des eaux de pluie et double système interne pour l'utilisation de l'eau (eau potable/eau de pluie)	
		Pratique du compostage et utilisation du compost pour l'aménagement des abords	
		Installation de mobilier en bois PEFC, FSC ou équivalent	
		Respect de la RT 2012 sur le neuf ; BBC rénovation sur l'existant et affichage de l'étiquette énergétique	
		Utilisation de techniques et de matériaux d'éco-construction-exemple de matériaux biosourcés (ossature, isolation, menuiserie, revêtements...)	

Cette liste n'est pas exhaustive, le porteur de projet peut en soumettre d'autres à la CCPN. Chaque dossier sera examiné au cas par cas, par la Commission Tourisme.

## 7. NATURE DES DÉPENSES ET FINANCEMENT DU PROJET

DÉPENSES		RESSOURCES		
Descriptif par poste	Estimatif H.T.	Postes	Montants	%
Chambre n° 1		Autofinancement		
		Total fonds publics		
		Dont Conseil Général		
		Dont autres aides publiques		
		<b>SOUS TOTAL 1</b>		
Chambre n° 2		Autofinancement		
		Total fonds publics		
		Dont Conseil Général		
		Dont autres aides publiques		
		<b>SOUS TOTAL 2</b>		
Chambre n° 3		Autofinancement		
		Total fonds publics		
		Dont Conseil Général		
		Dont autres aides publiques		
		<b>SOUS TOTAL 3</b>		
Chambre n° 4		Autofinancement		
		Total fonds publics		
		Dont Conseil Général		
		Dont autres aides publiques		
		<b>SOUS TOTAL 4</b>		
Chambre n° 5		Autofinancement		
		Total fonds publics		
		Dont Conseil Général		
		Dont autres aides publiques		
		<b>SOUS TOTAL 5</b>		
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</b>				

Je soussigné(e) ..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Je m'engage :

- A maintenir l'hébergement ouvert pendant au moins 2 ans après le versement du solde de l'aide.
- A procéder au remboursement de la totalité des frais avancés en cas de non-respect des clauses de la présente convention.
- A signer et afficher la charte remise par la CCPN mentionnant l'aide et le respect des éco-conditionnalités.
- A m'acquitter de la taxe de séjour selon les modalités prévues par la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Fait à ..... , le .....

**Le Président**  
**Vincent MEVEL**

**Le Porteur du projet**



41 quai Victor Hugo  
77140 NEMOURS  
01 64 78 69 05